

**à partir de 319€ / pers****Base 40 personnes****JOUR 1 : MARSEILLE / OS DE CIVIS**

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nîmes et Montpellier. Arrêt de détente en cours de voyage. Poursuite vers Narbonne. Déjeuner libre. Après le repas, reprise de la route pour arriver en Andorre puis Os de Civis en fin d'après-midi. Installation dans les chambres à l'hôtel La Font. Apéritif de bienvenue, dîner et nuit.

**JOUR 2 : OS DE CIVIS / ANDORRE**

Petit-déjeuner. Départ pour une excursion insolite depuis votre hôtel en 4x4. En suivant les chemins des contrebandiers, vous aurez le privilège de découvrir la montagne pyrénéenne comme peu ont la chance de l'avoir vue ! Pour terminer cette excursion forte en sensation, un apéritif vous sera servi en pleine nature. Déjeuner de viande grillée au feu de bois à l'hôtel. L'après-midi, vous rejoindrez Andorre la Vieille, capitale de la principauté et temps libre pour une découverte personnelle de ville ou bien effectuer vos emplettes dans ce paradis du shopping. Retour à votre hôtel. Dîner et soirée avec animations. Nuit.

**JOUR 3 : ANDORRE / ORDINO / PAL**

Après le petit déjeuner, l'excursion vous conduit dans le centre historique d'Andorre, à la découverte de la Casa de la Vall. Vous visiterez l'un des monuments les plus symboliques d'Andorre, puisque le parlement andorran y installa son siège principal jusqu'en 2011. Vous découvrirez le spectaculaire Tribunal Pénal, avec un mobilier et une décoration en bois. Au premier étage se situe la Salle des pas perdus, la salle noble du bâtiment, avec des peintures murales du XVI<sup>e</sup> siècle. Retour à l'hôtel et déjeuner « paëlla ». L'après-midi, découverte des villages les plus anciens et traditionnels d'Andorre. Départ en autocar vers Ordino, témoin de la culture, de l'histoire et de la politique du pays. Le village andorran séduit par son charme discret opérant au cœur d'une nature somptueuse et préservée. Puis arrêt à Pal. Flâner dans ses ruelles étroites permet de découvrir des fenêtres en bois, des portails romans et de nombreux détails qui témoignent de la vie dans les vallées pyrénéennes. Retour à l'hôtel. Dîner et soirée dansante. Nuit.

# Os de Civis

**Espagne****Du 05 au 08 avril 2027****Du 07 au 10 avril 2027****Du 14 au 17 avril 2027****Du 19 au 22 avril 2027****Du 26 au 29 avril 2027****4 jours / 3 nuits**

## Les points forts

- ✓ Excursion en 4 X 4
- ✓ Temps libre pour le shopping dans Andorre
- ✓ Hébergement à l'hôtel Lafont à Os de Civis
- ✓ Soirées animées

**JOUR 4 : OS DE CIVIS / MARSEILLE**

Petit-déjeuner et départ en direction de la frontière française. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour vers Marseille où l'arrivée est prévue en fin de journée.

**NOTRE PRIX COMPREND :**

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*\*\*  
La pension complète  
Les boissons au cours des repas  
Les soirées animées à l'hôtel  
Les apéritifs mentionnés  
Les excursions mentionnées au programme  
L'excursion en 4x4  
La présence d'un accompagnateur en ½ journée le jour 2  
La présence d'un guide en journée le jour 3  
L'entrée à la Casa de la Vall  
L'assurance annulation (offerte)  
L'assistance / rapatriement

**NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :**

Le supplément chambre individuelle : 90 €  
Les déjeuners de route  
Les pourboires et dépenses personnelles



## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

## ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

## PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

## FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).